

Une exploration des approches de justice dans les systèmes alimentaires : recension des écrits

Julie Francoeur, Ph. D., Université Laval
Laurence Guillaumie, Ph. D., Université Laval
Manon Niquette, Ph. D., Université Laval

Janvier 2025

Financement. Cette recherche a été réalisée avec le soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il s'inscrit dans le cadre du projet de recherche COSAM (Coalition pour le système alimentaire de la Mauricie). Cette recherche a également bénéficié d'un financement Pôle bioalimentaire propulsé par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) et du Fonds de recherche du Québec.

Remerciements. Nous adressons nos remerciements à Amélie Zarir et à Alexa Gaucher-Holm pour leur contribution à la codification des données. Nous remercions les membres du comité de coordination du projet COSAM qui ont suscité l'idée du présent projet. Ce rapport est destiné à toutes les personnes engagées dans les systèmes alimentaires territoriaux (SAT) du Québec.

Pour citer ce document. Julie Francoeur, Laurence Guillaumie et Manon Niquette (2025), *Une exploration des approches de justice dans les systèmes alimentaires : recension des écrits*, Rapport de recherche, Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

Résumé

Problématique. Les systèmes alimentaires territoriaux (SAT) sont des modèles de gestion visant à promouvoir des systèmes alimentaires durables et justes à une échelle locale à travers une collaboration intersectorielle. Cependant, la notion de justice dans ce contexte demeure floue et mal définie, ce qui limite sa mise en œuvre concrète. Les approches de justice alimentaire, sociale, et environnementale, bien qu'essentielles, soulèvent des tensions entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux, accentuées par des inégalités structurelles et des contraintes de mobilisation des communautés vulnérables. **Objectif et méthodes.** L'objectif de la recherche est de clarifier les différentes approches de justice mobilisées par les SAT et leurs modalités d'application. Ces approches de la justice dans les SAT ont été explorées à travers une revue narrative de la littérature incluant 19 articles publiés depuis 2010. Les données textuelles ont été codifiées thématiquement, en fonction de quatre dimensions : les concepts, les principes et paramètres à prendre en compte, les initiatives, et les retombées escomptées et observées. **Résultats.** L'analyse des textes met en lumière des tensions entre justice distributive, procédurale et de reconnaissance, illustrées par des initiatives telles que le soutien à l'agriculture locale, les programmes alimentaires pour populations vulnérables et les actions de plaidoyer. Toutefois, la mobilisation des groupes marginalisés reste limitée, entravant des transitions inclusives et justes. Les initiatives existantes renforcent la cohésion sociale et la sécurité alimentaire, mais peinent à s'attaquer aux causes structurelles des injustices. **Discussion.** Cette étude souligne l'importance d'une approche multidimensionnelle intégrant aussi la justice réparatrice et multispèces pour répondre aux enjeux complexes des SAT. Une réflexion critique est nécessaire pour éviter la reproduction des privilèges, développer des indicateurs robustes, et mieux inclure les communautés marginalisées. Le rapport conclut en appelant à des transformations structurelles durables et participatives.

Mise en contexte

Les systèmes alimentaires territoriaux (SAT) sont des modèles de gestion et de développement des systèmes alimentaires à une échelle locale, le plus souvent à l'échelle d'une région ou d'une grande municipalité. Dans un SAT, les parties prenantes concernées par les activités marchandes et non marchandes de la chaîne agroalimentaire collaborent à promouvoir ensemble la transition vers davantage de durabilité (El Bilali, 2019). Cela implique le plus souvent de promouvoir six dimensions interreliées : 1) le déploiement d'un secteur agricole et agroalimentaire durable ; 2) la sécurité alimentaire et le bien-être communautaire ; 3) la justice et l'équité, diversité, inclusion (EDI), en assurant une distribution équitable des ressources alimentaires, en luttant contre les inégalités et en valorisant la diversité culturelle et la participation ; 4) la souveraineté alimentaire autochtone (en reconnaissant les droits des peuples autochtones à contrôler leurs propres systèmes alimentaires, et à valoriser leurs savoirs et pratiques traditionnelles) ; 5) la gouvernance intersectorielle et inclusive (en établissant des mécanismes efficaces d'adaptation et de participation active des communautés) ; et 6) l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, de même que la conservation de la biodiversité (Schiff et *al.*, 2022; Enthoven et van den Broeck, 2021).

Un SAT se distingue par son approche systémique et intersectorielle, et mobilise une variété d'actrices et acteurs incluant, sans s'y limiter, des personnes des secteurs communautaire, éducatif, social et de la santé, des membres de la population, des organisations publiques, des entreprises (production, transformation, distribution, consommation, gestion des matières résiduelles) et des organisations environnementales (Galarneau, 2015). Un SAT se caractérise aussi par ses comités (pouvant prendre différents noms tels que « conseils du système alimentaire », « tables bioalimentaires », « tables en sécurité alimentaire », etc.) qui favorisent une vision commune des enjeux locaux et la mise en œuvre de politiques et initiatives intersectorielles pouvant apporter des solutions locales aux défis sociaux, économiques et écologiques, souvent soulevés par le système alimentaire globalisé (Billion, 2017 ; Donkers, 2013). Au Québec, plusieurs municipalités et régions se sont dotées de dispositifs davantage formels visant à répondre aux visées d'un SAT (par exemple, le Conseil du système alimentaire montréalais (Conseil SAM), la Borée au Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc.). Aussi, des organisations parapubliques et de recherche peuvent apporter un soutien au déploiement des activités des SAT en facilitant l'échange de connaissances et la mise en œuvre de solutions adaptées aux réalités locales, comme c'est le cas avec Vivre en Ville et le Forum SAT au Québec.

Plusieurs SAT et parties prenantes ont exprimé la volonté de dépasser l'**approche bidimensionnelle** centrée autour des activités bioalimentaires et de l'insécurité alimentaire, pour privilégier une **approche multidimensionnelle, systémique, holistique et intersectorielle** de la durabilité des systèmes alimentaires, souvent articulée autour des 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations unies (Gaudreau et *al.*, 2023, Guillaumie et *al.*, soumis). Par ces 17 ODD qui inspirent la vision d'avenir des SAT, l'objectif 10, intitulé « Inégalités réduites », vise à réduire les inégalités tandis que l'objectif 16, intitulé « Paix, justice et institutions efficaces », vise à instaurer une société pacifique, juste et inclusive afin que les personnes et les communautés se sentent en sécurité, jouissent de libertés fondamentales, incluant celle de se nourrir, et aient la possibilité de participer à la vie publique. Dans ce contexte, les SAT ont manifesté un intérêt croissant vis-à-vis des questions de justice. Cependant, ces enjeux demeurent généralement peu ou mal définis, de sorte qu'ils y sont souvent confondus avec les concepts d'EDI (Guillaumie et *al.*, 2024 ; de Bruin et *al.*, 2024). Finalement, l'intégration des différentes dimensions de la justice (par exemple, la justice alimentaire, la justice sociale, la justice climatique, la justice environnementale,

etc.), reste minimale dans les SAT et potentiellement éloignée des véritables possibilités offertes par le concept.

Un examen de la littérature universitaire sur les SAT laisse également apparaître que la question a fait l'objet d'une attention accrue en recherche ces dix dernières années. Quelques recensions des écrits ont abordé la prise en compte des enjeux de justice dans les SAT (de Bruin et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin 2024 ; Thompson et Carter, 2024 ; Sandra Murray et *al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Allen, 2010). À titre d'exemple, la recension de Bruin et *al.* (2024) rapporte que les principes d'égalité, de solidarité, de respect, de légalité, de contribution, de besoin, de compensation, de pollueur-payeur, de suffisance, d'autonomie, de transparence et de légitimité sont utilisés, principalement en Amérique du Nord et en Europe, pour évaluer et guider les initiatives de transition des systèmes alimentaires vers des systèmes plus justes et durables. Celle de Lugo-Morin (2024), réalisée dans le contexte de l'Amérique latine, met plutôt l'accent sur les concepts de sécurité alimentaire, de droit à l'alimentation, de justice alimentaire, d'éthique et de transparence, d'inclusion sociale et de résilience institutionnelle. Cependant, à notre connaissance, aucune recension d'écrits n'a fait état des initiatives à mettre en place ni des principes ou paramètres à prendre en compte pour tendre vers des SAT plus justes. Il se pose donc la question de savoir comment les SAT peuvent concrètement mettre en œuvre des approches de justice ? Quels enjeux l'opérationnalisation de ces approches soulève-t-elle ? Existe-t-il certaines tensions ou contradictions inhérentes à l'articulation de ces approches ?

Le présent rapport vise à clarifier les différentes approches de justice ainsi que les modalités facilitant la mobilisation de ces approches par les parties prenantes pour tendre vers des systèmes alimentaires plus justes. Plus précisément, ses objectifs sont de :

1. recenser les concepts mobilisés dans la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir différentes dimensions de la justice dans les SAT ;
2. recenser les principes et les paramètres à prendre en compte dans la mise en œuvre des approches de justice (facteurs facilitateurs, barrières, facteurs sociohistoriques, dynamiques de pouvoir, coûts, etc.) ;
3. recenser les initiatives découlant de la mise en œuvre des différentes approches de justice dans le contexte des SAT ;
4. et recenser les retombées de ces initiatives (observées ou anticipées).

Méthodologie

Devis. Une revue narrative de la littérature a été réalisée en s'inspirant de la méthodologie proposée par Green et *al.* (2006), qui permet d'explorer et de clarifier les connaissances existantes sur un sujet donné. Ce type d'approche vise à structurer l'information de manière pédagogique et accessible. Le processus débute par une recherche exploratoire, destinée à identifier les publications disponibles et à affiner les objectifs et la portée de l'étude. À partir de cette première étape, la problématique est formulée et le cadre méthodologique précisé, permettant d'établir les bases nécessaires pour orienter l'analyse. Par la suite, une sélection rigoureuse des documents pertinents est réalisée en consultant des bases de données spécialisées. Les articles retenus sont analysés en profondeur pour extraire les données répondant étroitement aux questions de recherche. Ces informations sont ensuite organisées et synthétisées, en veillant à présenter les résultats de manière claire et objective. Enfin, une réflexion critique est menée sur les études analysées, mettant en lumière leurs contributions, leurs limites et leurs implications. Les résultats sont discutés pour

identifier les enseignements clés et proposer des pistes de recherche futures susceptibles de combler les lacunes identifiées dans la littérature.

Stratégie de recherche. Afin de recenser la littérature disponible, nous avons effectué deux requêtes différentes dans la base de données Web of Science au mois de juin 2024. La première combinait des mots-clés relevant de la justice, des systèmes alimentaires, et de l'aspect local ou alternatif de ces systèmes alimentaires (vocabulaire libre). La seconde combinait des mots clés relevant de la justice, des systèmes alimentaires au sens large et de leur gouvernance (se référer à l'annexe 1 pour le détail des mots clés utilisés). Au total, 76 articles ont été répertoriés grâce à la première requête et 175 grâce à la seconde.

Critères de sélection. Plusieurs critères ont été utilisés pour guider la sélection des articles. Les articles devaient : 1) concerner les systèmes alimentaires, peu importe leur échelle (locale, régionale, nationale, non spécifiée) ; 2) aborder de façon précise et opérationnelle et/ou d'une façon originale ou nouvelle le concept de justice ; et 3) contribuer en profondeur à la clarification des différentes approches de justice et des modalités facilitant leur mobilisation. Concernant les critères d'exclusion, les articles 1) publiés avant 2010 ; 2) diffusés dans une autre langue que l'anglais ou le français ; et 3) concernant un pays à économie industrialisée (pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Australie ou de Nouvelle-Zélande) ont été rejetés. Un premier tri des articles a été effectué par la lecture des titres et des résumés. La lecture intégrale des articles a permis un second tri, avec un total définitif de 19 articles à inclure dans la recension. Les articles retenus sont précédés d'un astérisque dans la liste des références.

Codification et synthèse des données. La codification des données a été réalisée par deux membres de l'équipe. Tout d'abord, les données concernant les caractéristiques générales des articles (nom de ou des autrices et auteurs, année de publication, affiliation, sujet principal de l'étude, zone géographique étudiée et méthodes de recherche) ont été identifiées. Les données ont ensuite été codées selon quatre thèmes : 1) les approches de la justice mobilisées ; 2) les enjeux soulevés par l'opérationnalisation des approches de justice dans le contexte des SAT ; 3) les cas d'initiatives recensés ; et 4) les retombées observées ou escomptées. Les catégories composant chaque thème ont été identifiées de façon émergente à travers une démarche inductive.

Les caractéristiques descriptives des articles retenus ont été analysées à l'aide de fréquences et de pourcentages. Les données codées dans chaque catégorie ont été lues et résumées en suivant l'approche de l'analyse thématique (Mays et *al.*, 2005). Les résultats ont été synthétisés dans un cadre conceptuel et des recommandations pour la recherche et la pratique ont été formulées dans la discussion. Les résultats ont été placés dans le contexte de la littérature dans son ensemble en vue d'explorer davantage les leçons apprises, et les forces et limites de l'étude ont été examinées.

Résultats

Au total, 19 articles ont été sélectionnés. Le tableau 1 montre que la plupart ont été publiés dans les dix (95 %), voire dans les cinq dernières années (63 %), conformément aux critères de sélection avancés. Près de 85 % ont été rédigés par des autrices et auteurs basés en Amérique du Nord ou en Europe. Plus de la moitié (53 %) reposent sur des études de cas et 37 % sont basés sur des recensions des écrits.

Tableau 1

Caractéristiques des articles inclus dans la recension

Caractéristiques		Nombre d'articles	%
<i>Année de publication</i>	2020-2024	12	63 %
	2015-2019	6	32 %
	2010-2014	1	5 %
<i>Affiliation des autrices et auteurs</i>	Amérique du Nord	6	31,5 %
	Amérique du Sud	2	10,5 %
	Europe	10	53 %
	Océanie	1	5 %
<i>Méthodologie</i>	Étude de cas d'initiatives	10	53 %
	Recension des écrits	7	37 %
	Analyse de discours médiatiques	1	5 %
	Commentaire	1	5 %

Les différentes approches de la justice mobilisées dans le contexte des SAT

Les différentes conceptions de la justice qui cohabitent dans la littérature que nous avons analysée sont présentées à la figure 1. À ces principes généraux s'ajoutent la justice réparatrice, la justice cosmopolite et la justice multiespèces.

Le concept de **justice alimentaire** décrit à la fois un mouvement social et un ensemble de principes alignés sur les objectifs de justice sociale et environnementale. Bien qu'elle ne fasse l'objet d'aucun consensus dans la littérature analysée et qu'elle y soit rarement explicitée, sa définition est implicitement liée à l'idée de transformer les systèmes alimentaires dominants afin qu'ils soient plus justes socialement et écologiquement durables, tout en demeurant économiquement viables. La justice alimentaire implique donc une (re)connaissance des causes sous-jacentes aux inégalités sociales et environnementales qui ont historiquement désavantagé les femmes, les personnes pauvres et les communautés racisées au sein du système alimentaire globalisé (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf et *al.*, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010).

En tant que dimension de la justice alimentaire, la **justice sociale** souligne l'importance de considérer les inégalités sociales qui existent dans le système alimentaire actuel et celles qui peuvent émerger dans le cadre des transitions, notamment lors de la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement, comme l'agriculture biologique et l'agroécologie. Si ses

contours demeurent généralement flous, elle est parfois décrite dans les écrits recensés comme un concept qui inclut la justice distributive, la justice procédurale et la justice de reconnaissance (toutes trois définies ci-dessous). Elle est de ce fait liée à la manière dont les ressources sont réparties, les décisions sont prises, les occasions de participation sont distribuées et la diversité culturelle est valorisée (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf et *al.*, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010).

Comme la justice sociale, la **justice environnementale** est souvent conceptualisée à travers les trois dimensions interconnectées que sont la justice distributive, la justice procédurale et la justice de reconnaissance. Elle met en lumière comment les problèmes environnementaux affectent de manière disproportionnée certaines catégories de la population, comme les communautés éloignées et autochtones. Elle est centrée sur les injustices sociospatiales et les inégalités créées par la distribution inégale des ressources et les politiques économiques néolibérales, avec un accent sur l'importance de l'équité dans l'accès aux ressources environnementales et la participation à la prise de décision. Parfois interprétée par les autrices et auteurs des textes analysés comme étant implicitement liée à la protection de l'environnement, elle fait surtout partie des dimensions de la justice alimentaire à considérer pour évaluer les inégalités générées par les systèmes alimentaires (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf et *al.*, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017).

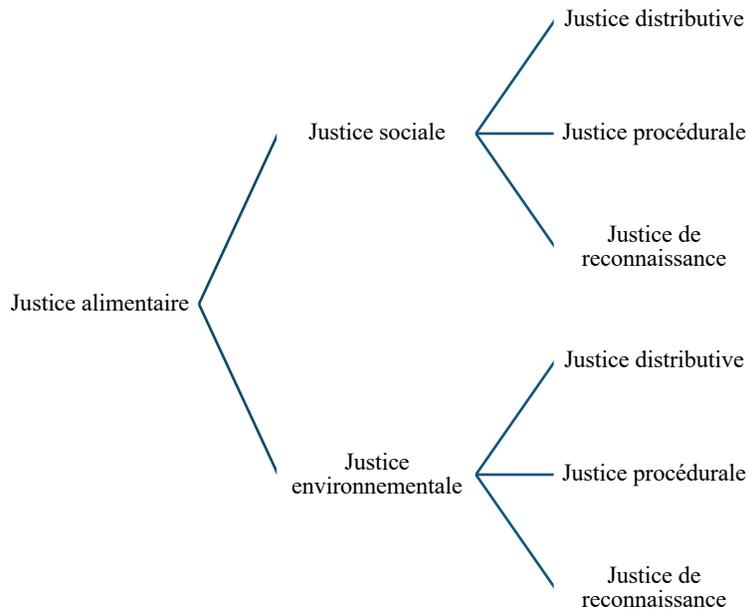
La **justice distributive** met l'accent sur la répartition équitable des risques et des bénéfices associés à la façon dont les aliments sont cultivés et transformés, transportés, distribués, préparés et consommés, y compris des risques environnementaux. Les groupes les plus exposés à ces risques, de même que les personnes avec un faible statut socioéconomique, les élèves issus de milieux défavorisés, les populations immigrantes ou réfugiées, les communautés noires, autochtones ou racisées, les petites exploitations agricoles et les générations futures, sont donc particulièrement visés par cette approche de la justice. Celle-ci permet de réfléchir et d'agir sur l'ensemble des inégalités structurelles au sein du système alimentaire actuel : celles liées au sexe, à la race, au statut socioéconomique, à l'origine culturelle, au statut migratoire, etc. (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf et *al.*, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010).

Intrinsèquement liée à la notion de démocratie alimentaire, la **justice procédurale** fait référence à l'équité en matière de participation aux processus politiques et décisionnels (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf et *al.*, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Allen, 2010). Qui prend les décisions et comment sont-elles prises ? Les différents groupes sociaux ont-ils l'occasion de participer aux prises de décision les concernant ? Sont-ils informés des enjeux de ces décisions ? Enfin, la **justice de reconnaissance** renvoie à la reconnaissance des individus et des groupes marginalisés en tant que sujets de justice, à la reconnaissance des injustices historiques dont certains groupes ont hérité, ainsi qu'à la reconnaissance de la diversité des valeurs et des savoirs liés au genre, à la race et à la culture. Cette approche de la justice est particulièrement importante dans un contexte de transition des systèmes

alimentaires, puisqu'elle prend en considération l'aspect socioculturel de l'alimentation (de Bruin *et al.*, 2024 ; Huttunen *et al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf *et al.*, 2023 ; Murray *et al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen *et al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Hammelman, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper *et al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015).

Figure 1

Synthèse des principales approches de la justice dans le contexte des SAT



En dehors de ces approches centrales de la justice alimentaire, on retrouve dans la littérature certaines références à d'autres formes de justice émergentes, bien qu'elles n'y soient pas très développées. Ainsi, la **justice réparatrice** vise à réparer les torts causés aux principales victimes du système alimentaire globalisé, c'est-à-dire aux personnes et aux groupes qui ont le plus souffert de ses effets délétères et dont la voix n'a pas été entendue. Si la notion est principalement mobilisée dans les cas de violence sexuelle, où elle est utilisée pour faciliter le processus de guérison des victimes et obtenir une réconciliation, elle a été adaptée dans d'autres domaines, dont celui des systèmes alimentaires, où elle permet de penser des transitions plus justes (de Bruin *et al.*, 2024 ; Huttunen *et al.*, 2024 ; Kaljonen *et al.*, 2021).

Dans le même ordre d'idée, la **justice cosmopolite** appliquée au domaine des systèmes alimentaires vise à protéger les moyens de subsistance et le droit à l'alimentation des générations futures et des communautés éloignées, en particulier celles qui sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques. Elle exige pour cela de prendre en considération les répercussions

que nos actions peuvent engendrer à une échelle (spatiale ou temporelle) différente de la nôtre, dans une perspective multiscalaire (de Bruin et *al.*, 2024 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus, 2017).

Enfin, le concept de **justice multiespèces** élargit ensuite le champ d'application de la justice aux êtres vivants non humains, faisant de ceux-ci des sujets de droit dans les systèmes alimentaires (de Bruin et *al.*, 2024 ; Murray et *al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021). L'analyse des formes d'injustice liées au traitement que nous réservons aux animaux dans les systèmes mondiaux de production animale offre un exemple de la façon dont nous pouvons effectivement étendre notre compréhension de la justice alimentaire aux non-humains.

Tableau 2

Synthèse des approches de la justice dans le contexte des SAT

Approches	Nombre d'articles	%
<i>Justice alimentaire</i>	19	100 %
<i>Justice sociale</i>	19	100 %
<i>Justice environnementale</i>	16	84 %
<i>Justice distributive</i>	16	84 %
<i>Justice procédurale</i>	15	79 %
<i>Justice de reconnaissance</i>	15	79 %
<i>Justice réparatrice</i>	3	16 %
<i>Justice cosmopolite</i>	4	21 %
<i>Justice multiespèces</i>	4	21 %

Les enjeux soulevés par l'opérationnalisation des approches de justice dans le contexte des SAT

La **confusion entourant la notion de justice**, ou la **difficulté à définir ce qu'est la justice**, est abondamment identifiée par les autrices et auteurs des articles analysés comme étant un des principaux obstacles à l'opérationnalisation du concept de justice dans le contexte des SAT (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010). La justice alimentaire y est dépeinte comme un concept qui peut être interprété de différentes manières, suivant la situation et les priorités des personnes impliquées (une transition peut être juste pour les unes, mais pas pour les autres). Les différentes interprétations de la justice pouvant mener à des résultats très variés, les articles soulignent la nécessité de tenir compte de la pluralité des valeurs et des intérêts possibles, ainsi que la nécessité d'agir sur les

inégalités structurelles et les conditions préjudiciables à la santé et au bien-être des personnes. La complexité liée à la définition de la justice dans le contexte des SAT est également soulignée par le besoin de comprendre l'ensemble des forces économiques, politiques et culturelles qui ont configuré le système alimentaire actuel. Enfin, le manque de consensus dans la littérature autour de ce qu'est la justice (alimentaire, sociale et environnementale) et l'absence d'indicateurs efficaces pour observer ou mesurer les incidences des initiatives sont signalés comme des facteurs contribuant à cette confusion.

La **difficulté de s'attaquer aux injustices structurelles et systémiques** à l'échelle locale ou régionale est également présentée comme un enjeu majeur pour les actrices et acteurs (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf et *al.*, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010). Les autrices et auteurs concernés par cette catégorie constatent que les SAT ont tendance à mettre en avant des solutions nécessaires, mais insuffisantes pour faire face aux défis que posent les causes profondes de l'insécurité alimentaire. Soulignant l'importance d'intervenir à différentes échelles (locale, régionale, nationale et globale), ils précisent que certains problèmes ne relèvent pas du périmètre d'action des SAT, mais d'un niveau territorial supérieur avec lequel ils entretiennent des liens faibles (Boden et Hoover, 2018) ou encore de lobbies agroalimentaires internationaux, ce qui complique leur capacité à aborder les injustices systémiques de manière efficace. Cela ne signifie pas que les SAT ne doivent pas s'intéresser à ces enjeux, simplement qu'ils n'ont pas véritablement de prise sur eux. La filière soja, responsable de la déforestation de millions d'hectares à l'échelle mondiale et de l'appauvrissement de nombreuses populations rurales privées de leur accès aux ressources, est utilisée comme exemple pour illustrer les limites de l'action locale (Maluf et *al.*, 2023). De la même façon, certaines mesures, comme l'amélioration des conditions de travail en agroalimentaire, la lutte à l'inflation, le financement des systèmes alimentaires scolaires ou la mise en place de certaines politiques publiques, dépendent d'actions à portée gouvernementale. D'autres encore supposent d'avoir les moyens d'agir sur l'ensemble des formes d'oppression (racisme, sexisme, classisme, colonialisme) qui touchent les personnes et les groupes les plus marginalisés.

La **difficulté de mobilisation des communautés les plus vulnérables** ressort de plusieurs articles comme une autre importante barrière à l'opérationnalisation du concept (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010). Alors que les communautés historiquement marginalisées et mal servies par le système alimentaire globalisé devraient être les premières bénéficiaires des initiatives locales ou régionales, les autrices et auteurs notent un manque de diversité chez les participantes et participants des SAT, tant sur le plan économique que racial, ethnique et culturel. Dominés par des personnes blanches et aisées, ce qui n'est pas représentatif des communautés qu'ils cherchent à desservir, les SAT rencontrent des défis persistants pour mobiliser les communautés les plus vulnérables, malgré leurs efforts pour impliquer un ensemble diversifié de gens et d'organisations dans la définition et la mise en œuvre des actions. La participation est souvent entravée par les dynamiques de pouvoir inégales et les disparités de ressources, les personnes et les groupes historiquement exclus n'ayant pas toujours le temps, l'énergie ou les moyens de participer aux réunions.

Une dernière catégorie d'enjeux soulevés par l'opérationnalisation du concept regroupe les **contraintes économiques** et les **obstacles bureaucratiques** de divers types, à commencer par les

défis de financement à long terme qui compromettent la capacité des SAT à mener des actions dans le temps, et pas seulement de façon ponctuelle (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Allen, 2010). Parmi les entraves qui compliquent ou empêchent la mise en œuvre de transitions vers des modèles plus justes et durables, sont aussi mentionnées les politiques et les réglementations qui favorisent les grandes entreprises du secteur agroalimentaire au détriment des petits joueurs et des communautés locales, le manque de volonté politique, les contraintes fiscales des gouvernements, la lenteur et la complexité des processus de négociation avec les autorités municipales et les entreprises publiques, les relations contractuelles qui lient les entreprises publiques avec de grands fournisseurs, l'importance des investissements nécessaires face aux ressources limitées des organisations, le manque d'infrastructures et de centres de transformation, la faible marge de manœuvre des personnes et entreprises productrices, les contraintes financières liées à l'inflation et aux crises économiques, de même que la dépendance au travail bénévole.

Tableau 3

Synthèse des enjeux soulevés par leur opérationnalisation

Enjeux	Nombre d'articles	%
<i>Confusion entourant la notion de justice (ou difficulté des SAT à définir ce qu'est la justice)</i>	17	89 %
<i>Difficulté de s'attaquer aux injustices structurelles et systémiques</i>	18	95 %
<i>Difficulté de mobilisation des communautés les plus vulnérables</i>	17	89 %
<i>Contraintes économiques et obstacles bureaucratiques</i>	12	63 %

Les cas d'initiatives recensés

Les articles analysés donnent un aperçu relativement limité de la diversité des initiatives possibles pour remédier aux inégalités sociales et environnementales au sein du système alimentaire, sans doute le reflet de la difficulté de mobiliser les communautés les plus vulnérables et de leur absence pratique dans les tables de travail. On remarque donc que les différents types de justice sont opérationnalisés selon des interventions souvent similaires.

La majorité des initiatives abordées dans les écrits recensés sont des **initiatives de soutien à la production agricole locale** (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010), qui peuvent contribuer à la justice en améliorant l'autonomie et les moyens de subsistance des personnes et entreprises productrices. Dans cette catégorie, on recense des projets de circuits courts permettant aux personnes et entreprises productrices d'écouler leurs produits dans des conditions avantageuses, ainsi que des projets d'agriculture soutenue par la communauté (paniers

bios) permettant de partager une partie des risques associés à la production avec les personnes abonnées. Des éléments sont aussi évoqués comme pouvant contribuer à reconfigurer les relations de pouvoir au sein du système alimentaire, au profit d'un groupe d'actrices et d'acteurs qui n'ont généralement que très peu de pouvoir sur leurs revenus et leurs conditions de travail : les programmes d'achat institutionnel (incluant les projets « De la ferme à l'école »), les campagnes d'achat local, la création de guides d'aliments locaux, les stratégies régionales d'autonomie productive (FabRégion), la mise en place de mesures de rétribution pour les pratiques agroenvironnementales et la disponibilité des incubateurs et des coopératives qui soutiennent l'action collective de ce maillon faible de la chaîne agroalimentaire.

Une deuxième catégorie d'initiatives vise à favoriser l'**accès aux aliments pour les personnes et les groupes les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire** : des coopératives permettant à la population de se procurer des aliments de qualité à des prix abordables et des banques alimentaires communautaires garantissant aux personnes à faible revenu un accès à des aliments locaux et de qualité. Dans cette catégorie, on retrouve également les programmes d'alimentation en milieu scolaire, les politiques visant l'amélioration de l'environnement alimentaire dans les secteurs défavorisés (incluant une attention accrue aux lacunes de transport affectant l'accès), ainsi que les projets de jardins communautaires et d'agriculture urbaine visant à améliorer la capacité à se nourrir sainement. Des exemples de circuits courts intégrant des mécanismes pour aider les personnes à faible revenu (des dons de surplus, des heures de travail en échange de légumes, des membres qui paient plus pour subventionner les parts des autres, la distribution d'adhésions aux paniers bios, etc.), de restaurants « *payez ce que vous pouvez* » et de programmes d'achat institutionnel incluant des critères de justice sociale dans leurs normes d'achat sont aussi mentionnés (de Bruin *et al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray *et al.*, 2023 ; Kaljonen *et al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine *et al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper *et al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010).

On rencontre ensuite une série d'**initiatives pour garantir la participation et l'autodétermination des personnes et des groupes les plus vulnérables** (de Bruin *et al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Murray *et al.*, 2023 ; Kaljonen *et al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine *et al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper *et al.*, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010). Parmi les dispositifs de participation citoyenne identifiés, des initiatives visent à faire participer les élèves au choix des menus à l'école, dans une perspective éducative, mais aussi pour renforcer la voix de celles et ceux qui sont issus de familles défavorisées ou réfugiées : les programmes Farm to School, Buffalo School Gardens et Taste Test Thursdays. Une recherche par amorce photo (*photovoice*) menée par un groupe scolaire fournit un second exemple de dispositif favorisant la participation des jeunes et leur sensibilisation (Harper *et al.*, 2019). Les conseils de politique alimentaire sont également mentionnés comme un type d'initiative permettant de pratiquer la démocratie alimentaire à un niveau local, en incluant des groupes et des individus marginalisés. L'exemple du Conseil du comté d'Oktibbeha, dans l'État du Mississippi au sud des États-Unis, est mis de l'avant pour illustrer comment des familles à faible revenu et des personnes agricultrices afrodescendantes peuvent participer activement à la mise en œuvre de décisions au sein de collectivités fortement affectées par l'injustice alimentaire. Le cas du Food Solutions New England, qui offre, à travers un programme d'ambassadrices et d'ambassadeurs, des possibilités de mentorat aux personnes racisées qui veulent s'impliquer dans la gouvernance des SAT, montre un autre cas de mobilisation proactive (Burke et Spiller, 2015). Il est enfin question de rémunérer certains membres de la communauté pour qu'ils partagent leurs points de vue à propos de la justice, de créer des espaces sécuritaires pour la participation et l'apprentissage, d'offrir des formations à l'action collective, de mener des consultations communautaires en s'assurant que ces consultations se traduisent en gains

concrets pour les communautés marginalisées et de mettre en place des dispositifs qui mobilisent le principe de dialogue des savoirs.

Le **plaidoyer auprès des gouvernements** forme la dernière catégorie d’initiatives recensées (Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Maluf et *al.*, 2023 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Hammelman, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Allen, 2010). Bien que peu documentées, ces initiatives visent à exercer de la pression sur l’appareil gouvernemental (municipal, provincial, national) afin de pousser les politiciennes et politiciens à se pencher sur les enjeux qui sont vécus localement, notamment par les personnes et les groupes les plus défavorisés. Encore une fois, la nécessité de mobiliser les personnes et les groupes les plus vulnérables, afin qu’ils donnent de la visibilité à la façon dont ils expérimentent l’injustice dans le contexte qui est le leur, est soulignée. Les actions de plaidoyer mentionnées sont la libération de terrains municipaux pour l’agriculture urbaine (en particulier pour les communautés marginalisées), la promotion des fournisseurs régionaux dans les appels d’offres publics, l’interdiction de la publicité pour la malbouffe dans les réseaux de transport, ainsi que tout autre plaidoyer visant à améliorer les conditions de vie des personnes et des groupes les plus vulnérables (la réforme de la protection sociale, l’augmentation du salaire minimum, le gel des prix en débuts de mois dans les supermarchés, etc.).

Tableau 4

Synthèse de la recension des cas d’initiatives

Cas d’initiatives	Nombre d’articles	%
<i>Soutien à la production agricole locale</i>	15	79 %
<i>Accès aux aliments pour les personnes et les groupes les plus vulnérables face à l’insécurité alimentaire</i>	15	79 %
<i>Initiatives pour garantir la participation et l’autodétermination des personnes et des groupes les plus vulnérables</i>	13	68 %
<i>Plaidoyer auprès des gouvernements</i>	8	42 %

Les retombées recensées

Les retombées de la mise en œuvre de la notion de justice dans le contexte des SAT sont très peu conceptualisées dans la littérature étudiée. On relève tout de même dans les écrits sept types de retombées : le **renforcement de la cohésion sociale et des capacités de résilience alimentaire des communautés** (de Bruin et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray et *al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine et *al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010), l’**amélioration de la sécurité alimentaire** (de Bruin et *al.*, 2024 ; Murray et *al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen et *al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper et *al.*, 2017 ; Allen, 2010), la **sensibilisation aux enjeux d’injustice alimentaire** (de Bruin et *al.*, 2024 ; Huttunen et *al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ;

Murray *et al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen *et al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine *et al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper *et al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Burke et Spiller, 2015 ; Allen, 2010), la **réduction des inégalités** (de Bruin *et al.*, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray *et al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen *et al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Lamine *et al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Harper *et al.*, 2017 ; Allen, 2010), l'**amélioration de la santé publique** (de Bruin *et al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Murray *et al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen *et al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Boden et Hoover, 2018 ; Harper *et al.*, 2017 ; Allen, 2010), le **renforcement des identités culturelles locales** (de Bruin *et al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray *et al.*, 2023 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Nicol et Taherzadeh, 2020 ; Hammelman, 2019 ; Lamine *et al.*, 2019 ; Thomson et Carter, 2019 ; Harper *et al.*, 2017 ; Moragues-Faus, 2017 ; Allen, 2010), ainsi que la **contribution à l'atteinte d'Objectifs de développement durable des Nations unies** (de Bruin *et al.*, 2024 ; Lugo-Morin, 2024 ; Hoinle et Klosterklamp, 2023 ; Murray *et al.*, 2023 ; Negrutiu, 2022 ; Tribaldos et Kortetmäki, 2022 ; Kaljonen *et al.*, 2021 ; Moragues-Faus et Battersby, 2021 ; Nicol et Taherzadeh, 2020).

Tableau 5

Synthèse des retombées

Retombées	Nombre d'articles	%
<i>Sensibilisation aux enjeux d'injustice alimentaire</i>	18	95 %
<i>Renforcement de la cohésion sociale et des capacités de résilience alimentaire des communautés</i>	15	79 %
<i>Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages</i>	12	63 %
<i>Réduction des inégalités</i>	12	63 %
<i>Amélioration de la santé publique</i>	12	63 %
<i>Renforcement des identités culturelles locales</i>	12	63 %
<i>Contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies</i>	9	47 %

Discussion

Dans cet article, nous avons examiné comment le concept de justice est interprété, mobilisé et mis en œuvre dans la littérature universitaire sur les SAT, principalement en Amérique du Nord et en Europe, où il a fait l'objet d'une véritable investigation dans le domaine de la recherche au cours des dix dernières années.

La littérature étudiée montre d'abord une variété de conceptualisations de la justice, qui engendre de véritables défis d'interprétation et d'opérationnalisation pour les actrices et acteurs des systèmes alimentaires. Bien que l'ensemble des approches et des principes de la justice ne soient pas forcément contradictoires entre eux, notre recension confirme que certaines interprétations peuvent effectivement emprunter des logiques contraires et conduire à des revendications conflictuelles entre les différents groupes. Par exemple, certaines initiatives visant à assurer des moyens de subsistance viables pour la production agricole peuvent très bien avoir pour effet involontaire de réduire l'accès aux aliments pour les individus et les groupes les moins fortunés, du fait de l'écart entre ce que les agricultrices et agriculteurs ont besoin pour couvrir leurs coûts de production et ce que certains peuvent effectivement déboursier pour se nourrir : ainsi, l'implantation d'un marché fermier dans une municipalité peut renforcer les capacités des personnes productrices à tirer un meilleur revenu de leurs activités tout en limitant celles des résidentes et résidents à accéder à une alimentation de qualité. De manière similaire, des jardins communautaires créés pour améliorer l'accès des communautés marginalisées à des aliments sains, locaux et abordables à proximité de chez elles peuvent avoir comme conséquence imprévue de favoriser la gentrification des quartiers et donc, d'engendrer des changements indésirables dans l'offre alimentaire destinée aux ménages à faibles revenus (De Bruin et al., 2024). À une autre échelle, la décarbonation du secteur agricole, menée dans une perspective de lutte contre les changements climatiques, peut en venir à affecter la sécurité alimentaire des ménages partout sur la planète en engendrant une certaine hausse des prix à la consommation.

L'étude attire l'attention sur l'importance de combiner les différentes approches de justice, aussi appelée « justice multiple » (Coulson et Milbourne, 2021), afin de tirer profit des avantages de chacune pour identifier et agir sur les systèmes d'oppression qui affectent les individus, à commencer par le racisme, le classisme et le colonialisme. Contre l'idée voulant que les systèmes alimentaires locaux encouragent nécessairement la justice (Nicol et Taherzadeh, 2020), la recension suggère que ces systèmes d'oppression peuvent très bien se répercuter sur le plan local, au point d'entraver la transition vers des systèmes plus justes, d'en réduire la portée et de reproduire les privilèges des groupes majoritaires. La plupart des études que nous avons consultées mettent de ce fait en lumière l'importance d'engager un débat inclusif sur les enjeux de justice et de s'attaquer aux causes profondes des inégalités en soutenant une vision tridimensionnelle (justice distributive, justice procédurale et justice de reconnaissance), ouvrant la voie à des changements structurels plus importants. En particulier, l'intersectionnalité est mentionnée par différentes autrices comme un cadre d'analyse qui permet de mieux comprendre la complexité de l'oppression subie par les groupes minorés au sein des systèmes alimentaires, bien que cet aspect demeure peu développé dans le corpus étudié. L'une des raisons pourrait être que la stratégie de recherche de cette étude n'incluait pas de mots-clés liés aux perspectives féministes, aux réalités des personnes immigrantes, des minorités racisées ou des populations en situation de pauvreté¹. Cela n'explique toutefois pas la faible attention portée par les articles à l'oppression coloniale alors que les mots clés «Aboriginal*», «Inuit*», «Indigenous», et «Native*» ont été inclus dans la requête à titre de descripteurs de l'aspect local ou alternatif des SAT. On aurait pu voir émerger des concepts évoquant **la justice coloniale ou décolonisée**, ou encore recenser des initiatives permettant aux Autochtones d'assurer la souveraineté alimentaire sur leur territoire, mais ce ne fut pas le cas.

La nécessité de ne pas reproduire les privilèges conférés par la race, l'ethnie et la classe semble néanmoins se heurter à la difficulté de mobilisation des dites communautés, malgré l'intention affichée d'inclure l'ensemble des parties prenantes dans la définition des priorités pour arriver à des transformations plus justes, plus radicales et, surtout, plus durables. Le problème semble moins

¹ Le genre fait l'objet d'un traitement particulier dans un autre volet de la recherche, qui vise à examiner comment les études féministes peuvent contribuer à une plus grande équité entre les genres au sein des SAT.

venir des communautés que des stratégies mobilisées par les SAT pour recruter les personnes participantes (Affre et *al.*, 2024). La composition des groupes reste donc souvent largement dominée par des personnes blanches consommatrices de la classe moyenne, et la plupart des initiatives mises en œuvre reflètent leurs pratiques de consommation et leurs propres visions de ce qu'est une transition juste. La priorité donnée aux initiatives entrepreneuriales associées à la production et à l'achat local (marchés fermiers, paniers bios, etc.) nous apparaît symptomatique de l'omniprésence de cette frange de la population locale, relativement aisée, dans de tels espaces. Ce constat appuie la nécessité de réformer les modes de recrutement (via la mise en place de quotas, notamment) et de faire preuve de proactivité dans la mobilisation et l'accueil des membres de groupes minorisés pour que les décisions reflètent véritablement leurs besoins, leurs valeurs et leurs propres interprétations de ce qui est juste (Boden et Hoover, 2018). Il demeure qu'inclure les personnes et les communautés les plus vulnérables dans les processus de prise de décision n'est pas suffisant pour une transformation forte des systèmes alimentaires.

Pour l'heure, en dehors des quelques initiatives visant effectivement la participation des personnes et des groupes les plus vulnérables, les études de cas que nous avons analysées s'appuient majoritairement sur des projets de production et d'achat local assez classiques, peu articulés avec des questions telles que les droits des travailleuses et travailleurs ou la diversité socioéconomique, auxquelles une politique comme le revenu de base pourrait en partie répondre (Lowitt et *al.*, 2024). D'autres encore renvoient à des palliatifs comme les banques alimentaires régionales, qui semblent davantage relever de la charité que de la justice, et qui ne peuvent donc pas être considérées comme des mesures structurantes pour favoriser la justice sur le plan local. Ces constats nous apparaissent peu étonnants pour deux raisons. D'abord, la difficulté de s'attaquer aux injustices structurelles et systémiques a été soulignée dans les écrits recensés comme un enjeu important à l'échelle des SAT, que ce soit en raison du périmètre d'action limité des actrices et acteurs ou de leurs faibles liens avec les instances de décision politique. Ensuite, l'exclusion des groupes principalement affectés par l'insécurité alimentaire a pour effet d'effacer les intérêts de ces actrices et acteurs, d'invisibiliser leurs perspectives et de laisser la place aux interprétations de la justice pouvant conduire à des initiatives davantage axées sur le marché que sur le changement systématique et l'engagement politique (Huttunen et *al.*, 2024).

Les données suggèrent qu'une transformation forte des systèmes alimentaires requiert de travailler à réparer les torts du passé pour reconstruire la confiance et permettre la coopération. Cela suppose un engagement normatif des actrices et acteurs en faveur de la justice réparatrice, donc des droits de la personne et des capacités dont les individus ont besoin pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Dans le contexte des SAT, cela peut vouloir dire de prendre en compte et de rendre visibles les inégalités historiques et actuelles qui continuent de limiter la participation des groupes marginalisés et des communautés autochtones (relativement négligées dans la littérature existante), incluant la manière dont leur alimentation a été historiquement affectée par la colonisation. De la même manière, il ne suffit pas de pallier les injustices distributives induites par le système alimentaire globalisé en développant des palliatifs comme celui que représente l'accès aux banques alimentaires régionales. Il faut mettre en lumière et s'attaquer aux facteurs historiques, structurels et environnementaux qui ont une incidence sur l'accès inégal aux aliments. À l'heure de la crise climatique, il est tout aussi essentiel d'étendre nos actions en matière de justice alimentaire dans le temps et dans l'espace, afin de préserver la capacité des générations futures et celle des communautés éloignées, en particulier celles qui sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques, à se nourrir convenablement.

L'autre aspect à prendre en compte serait la justice multiscalaire, c'est-à-dire cette question de la multiplicité des échelles (d'espace et de temps). Issues de contextes occidentaux, les études incluses dans la recension négligent pour la plupart l'aspect multiscalaire de la justice, limitant ainsi

la construction de responsabilités partagées pour garantir une justice alimentaire globale et participative (Moragues-Faus, 2017). De Bruin et *al.* (2024) ont d'ailleurs souligné que les conceptualisations de justice mobilisées dans le cadre des SAT sont majoritairement basées sur des théories philosophiques occidentales (John Rawls, Nancy Fraser, Amartya Sen et Martha Nussbaum) qui ont peu à voir avec les principes de justice des Autochtones et les visions de la justice des peuples qui intègrent des perspectives culturelles et spirituelles différentes, souvent en élargissant le champ d'application de la justice aux non-humains, ainsi que le veut la justice multiespèces. Identifiée par De Bruin et *al.* (2024), Murray et *al.* (2023), Tribaldos et Kortetmäki (2022) et Kaljonen et *al.* (2021) comme un aspect important d'une transition juste, cette approche reste insuffisamment prise en compte par les actrices et acteurs des SAT.

D'un point de vue pratique, il ne s'agit pas d'intégrer tous les principes de la justice dans la mise en place d'initiatives, ni de répondre à l'ensemble des injonctions contradictoires qui pèsent actuellement sur les systèmes alimentaires. Cela manquerait de réalisme dans le contexte des SAT, marqué par le manque de financement et de ressources. Ce à quoi nous invite plutôt l'analyse, c'est à bien prendre conscience des différents enjeux en présence et de leur difficile articulation : plus responsable sur le plan environnemental est-il nécessairement synonyme de plus juste sur le plan social ? Les revendications particulières des unes et des uns sont-elles compatibles avec les revendications particulières des autres ? Se poser ce genre de questions apparaît comme une étape essentielle pour éviter de reproduire indûment ou d'exacerber les injustices existantes, ainsi que pour prévenir la création de nouvelles injustices dans la transition vers des systèmes alimentaires que l'on veut pourtant plus justes et plus durables (Tribaldos et Kortetmäki, 2022). Nos résultats concourent de ce fait à éclairer la nécessité d'élargir le dialogue et d'approfondir la réflexion sur la façon dont la justice est conceptualisée localement en incitant les parties prenantes à mieux définir le type de justice qu'elles défendent (Moragues-Faus, 2017). Ils soulignent également que l'utilisation du terme *justice* peut contribuer à lisser ou invisibiliser des réalités spécifiques, en diluant les dynamiques d'oppression et les expériences vécues, notamment celles des femmes, des personnes immigrantes, des minorités racisées, des personnes autochtones et des populations en situation de pauvreté. Enfin, en hiérarchisant les principes de justice pertinents, le présent rapport est susceptible d'aider les actrices et acteurs des SAT à organiser les discussions, à clarifier leurs revendications, à justifier leurs actions et à mettre en lumière les arbitrages à opérer pour assurer une transition à la fois juste et durable, réalisée dans le respect des préoccupations et des priorités locales.

De futures recherches nous permettront certainement de mieux définir les indicateurs et les cibles claires pour évaluer efficacement les retombées des interventions, qui restent très peu formalisées à ce jour dans la littérature.

Bibliographie

Lys Affre et al., *Les pratiques de participation citoyenne dans la gouvernance des systèmes alimentaires territoriaux*, Rapport de recherche, Faculté des sciences infirmières, Université Laval, 2024, en ligne, https://www.fsi.ulaval.ca/sites/default/files/documents/laurence-guillaumie/participation_citoyenne_20240409_1.pdf.

*Patricia Allen, « Realizing Justice in Local Food Systems », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, vol. 3, no 2, 2010, p. 295-308, <https://doi.org/10.1093/cjres/rsq015>.

Camille Billion, « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », *Géocarrefour*, vol. 91, no. 91/4, 2017, <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10288>.

*Sam Boden et Brandon M. Hoover, « Food Policy Councils in the Mid-Atlantic: Working Toward Justice », *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, vol. 8, no 1, 2018, p. 39-52, <https://doi.org/10.5304/jafscd.2018.081.002>.

*Annemarieke de Bruin et al., « Easier Said Than Defined? Conceptualising Justice in Food System Transitions », *Agriculture and Human Values*, vol. 41, no 1, 2024, p. 345-362, <https://doi.org/10.1007/s10460-023-10482-y>.

*Joanne D. Burke et Karen A. Spiller, « Food Solutions New England: Racial Equity, Food Justice, and Food System Transformation », *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, vol. 5, no 4, 2015, p. 165-171, <https://dx.doi.org/10.5304/jafscd.2015.054.027>.

Helen Coulson et Paul Milbourne, « Food Justice for All?: Searching for the “Justice Multiple” in UK Food Movements », *Agriculture and Human Values*, vol. 38, no 3, 2021, p. 43-58, <https://doi.org/10.1007/s10460-020-10142-5>.

Harry Donkers, « Governance for Local and Regional Food Systems », *Journal of Rural and Community Development*, vol. 8, no. 1, 2013, p. 178-208, <https://doi.org/10.3390/agriculture11050422>.

Hamid El Bilali, « Research on Agro-Food Sustainability Transitions: Where Are Food Security and Nutrition? », *Food Security*, vol. 11, no. 3, 2019, p. 559-77. <https://doi.org/10.1007/s12571-019-00922-1>.

Laura, Enthoven et Goedele Broeck, « Local Food Systems: Reviewing Two Decades of Research », *Agricultural Systems*, no. 193, 2021. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2021.103226>.

Vincent Galarneau, Christian Savard et Jeanne Robin. *Pour un conseil des politiques alimentaires pour l'agglomération de Montréal : Mémoire présenté à la commission sur le développement social et la diversité montréalaise*. Vivre en ville, Montréal, 2015, en ligne, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_VIVREENVILLE_20151007.PDF.

Coralie Gaudreau et al., « Assessing Sustainable Development Goal Alignment in Local Food Systems: Insights from an Automated Text Analysis of the Organizational Literature », *Social Sciences*, vol. 13, no 11, 2024, <https://doi.org/10.3390/socsci13110582>.

Bart Green, Claire Johnson et Alan Adams. « Writing Narrative Literature Reviews for Peer-Reviewed Journals: Secrets of the Trade », *Journal of chiropractic medicine*, vol. 5, no. 3, 2006, p. 101-17, [https://doi.org/10.1016/S0899-3467\(07\)60142-6](https://doi.org/10.1016/S0899-3467(07)60142-6).

Laurence Guillaumie et al., *Enjeux et recommandations pour la transition socioécologique du système alimentaire en Mauricie : résultats d'entretiens avec des personnes clés du territoire*, Rapport de recherche, Faculté des sciences infirmières, Université Laval, 2024, en ligne, https://www.fsi.ulaval.ca/sites/default/files/documents/laurence-guillaumie/enjeux_et_recommandations_transition_socioecologique_sam_version_web.pdf.

Laurence Guillaumie et al., « Promoting SDGs Through the Governance of Local Food Systems: A Realistic Synthesis », soumis.

*Colleen Hammelman, « Challenges to Supporting Social Justice through Food System Governance: Examples from Two Urban Agriculture Initiatives in Toronto », *Environment & Urbanization*, vol. 31, no 2, 2019, p. 481-496, <https://doi.org/10.1177/09562478198601>.

*Krista Harper et al., « Food Justice Youth Development: Using Photovoice to Study Urban School Food Systems », *The International Journal of Justice and Sustainability*, vol. 22, no 7, 2017, p. 791-808, <https://doi.org/10.1080/13549839.2016.1274721>.

*Birgit Hoinle et Sarah Klosterkamp, « Food Justice in Public-Catering Places: Mapping Social-Ecological Inequalities in the Urban Food Systems », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, vol. 7, 2023, p. 1-15, <https://doi.org/10.3389/fsufs.2023.1085494>.

*Suvi Huttunen et al., « Framing Just Transition: The Case of Sustainable Food System Transition in Finland », *Environmental Policy and Governance*, vol. 34, no 5, 2024, p. 463-475, <https://doi.org/10.1002/eet.2096>.

*Minna Kaljonen et al., « Justice in Transitions: Widening Considerations of Justice in Dietary Transition », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 40, 2021, p. 474-485, <https://doi.org/10.1016/j.eist.2021.10.007>.

*Claire Lamine, Ika Darnhofer et Terry K. Marsden, « What Enables Just Sustainability Transitions in Agrifood Systems? An Exploration of Conceptual Approaches Using International Comparative Case Studies », *Journal of Rural Studies*, vol. 68, 2019, p. 144-146, <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2019.03.010>.

Kristen Lowitt et al., « Advancing Basic Income as a Policy Tool for Food Systems Sustainability », *Agriculture and Human Values*, 2024, <https://doi.org/10.1007/s10460-024-10654-4>.

*Diosey Ramon Lugo-Morin, « Reimagining Justice to Build a Better Future for Latin American Food Policy », *Latin American Policy*, vol. 15, no 2, 2024, p. 320-338, <https://doi.org/10.1111/lamp.12344>.

*Renato S. Maluf et al., « Global Value Chains, Food and Just Transition: A Multi-Scale Approach to Brazilian Soy Value Chains », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 50, no 7, 2023, p. 2 642-2 665, <https://doi.org/10.1080/03066150.2022.2105700>.

Nicholas Mays, Catherine Pope, et Jennie Popay, « Systematically Reviewing Qualitative and Quantitative Evidence to Inform Management and Policy-Making in the Health Field », *Journal of Health Services Research & Policy*, vol. 10, no 1, 2005, p. 6-20, <https://doi.org/10.1258/1355819054308576>.

*Ana Moragues-Faus, « Problematising Justice Definitions in Public Food Security Debates: Towards Global and Participative Food Justices », *Geoforum*, vol. 84, 2017, p. 95-106, <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2017.06.007>.

*Ana Moragues-Faus et Jane Battersby, « Urban Food Policies for a Sustainable and Just Future: Concepts and Tools for a Renewed Agenda », *Food Policy*, vol. 103, 2021, p. 1-7, <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2021.102124>.

*Sandra Murray et al., « A Scoping Review of the Conceptualisations of Food Justice », *Public Health Nutrition*, vol 26, no 4, 2023, p. 725-737, <https://doi.org/10.1017/S1368980023000101>.

*Ioan Negrutiu, « A Compass for Resource Justice and Planetary Health: Food Systems and Global Pollution », *Resources, Conservation and Recycling*, vol. 281, 2022, p. 1-5, <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2022.106229>.

*Poppy Nicol et Alice Taherzadeh, « Working Co-operatively for Sustainable and Just Food System Transformation », *Sustainability*, vol. 12, no 7, 2020, p. 1-18, <https://doi.org/10.3390/su12072816>.

Rebecca, Schiff, Charles Levkoe, et Ashley Wilkinson, « Food Policy Councils: A 20—Year Scoping Review (1999–2019) », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 6, 2022, p. 868995. <https://doi.org/https://doi.org/10.3389/fsufs.2022.868995>.

*Diego Thompson et Angie Carter, « Intersections between Rural Studies and Food Justice in the U.S.: Some Implications for Today and the Future », *Food, Culture & Society*, vol. 27, no 3, 2024, p. 714-733, <https://doi.org/10.1080/15528014.2022.2138319>.

*Theresa Tribaldos et Teea Kortetmäki, « Just Transition Principles and Criteria for Food Systems and Beyond », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 43, 2022, p. 244-256, <https://doi.org/10.1016/j.eist.2022.04.005>.

Annexe 1 : mots clés

(Just OR Justice* OR Injust OR Injustice* OR fair OR fairness) AND ((Food OR Foods OR Agri-food OR Agrifood OR Agro-food OR Agrofood OR Nutrition OR Diet OR DIETS) NEAR/2 (system* OR governance OR polic* OR council* OR strateg* OR initiative* OR project* OR program* OR planning* OR framework* OR regulation* OR management OR scheme* OR network* OR security OR access* OR availabilit* OR sovereign*)) AND (Territor* OR Local* OR Region* OR Communit* OR Municipal* OR Council* OR Urban* OR Rural* OR City OR Cities OR County OR Counties OR Village* OR Town* OR Suburban* OR Boreal OR Aboriginal* OR Inuit* OR Indigenous OR Native OR Natives OR Neighborhood* OR Civil OR Movement* OR Citizen* OR Activis* OR Critical OR Reflexive OR Radical OR neoliberal OR capitalis* OR anti-capitalis* OR anticapitalis* OR Paradigm* OR alternativ* OR transformative OR Criticism* OR Grassroots)

(Just OR Justice* OR Injust OR Injustice* OR fair OR fairness) AND ((Food OR Foods OR Agri-food OR Agrifood OR Agro-food OR Agrofood OR Nutrition OR Diet OR DIETS) NEAR/2 (system* OR governance OR polic* OR council* OR security OR sovereign*))